



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 MARS 2018

COMPTE RENDU



MAIRIE D'ORAISON



N° 1

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

22/03/2018

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

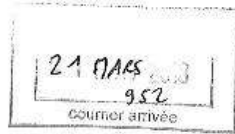
	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS	ARRIVÉS
VITTENET Michel	+				
BEGNIS Michèle	+				
FERRIGNO Gérard	+				
MOSCONI Marie-Christine	+				
MANTEAU Gérard	+				
FRANCOIS Jacqueline	+				
BENAITON Jean-Marie	+				
BECHINI Jeanne	+				
LAZAUD Gérard	+				
COTTON Yvon	+				
SAULNIER Monique		+			
ROSIQUE Gérard	+				
LE MESTRE Françoise			+		
MAURICE Gérard	+				
PROUST Catherine	+				
HERMENT Elise	+				
BERNARD Martial	+				
NOEL François	+				
LETELLIER Virginie		+		Mosconi	
VALENTI Mathilde			+		
BONNAFOUX Angélique		+			
KADI Fathi		+		Ferrigno	
BRUN Gérard			+		
PAPEGAEY Bruno	+				
MARTINEZ Annie	+				
AUBERT Ghislaine	+				
BRUN Gérard JL	+				
VALENTI Paola	+				
VIGNERIE Dominique	+				
TOTAUX	22	4	3	2	

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : FERRIGNO Gérard

JE SOUSSIGNÉ KADI FATHI DÉCLARE
NE POUVOIR ASSISTER A LA PROCHAINE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, EN DATE
DU 22 10 2018. PAR CONSÉQUENT,
JE DONNE MON POUVOIR A GÉRARD
FERRIGNO.

MR KADI FATHI

Z. Ferrigno



Madame LETELLIER Virginie

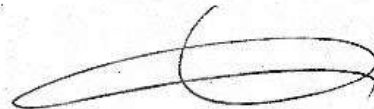
Chemin du Vésier
Les Collines d'Oraison
04700 ORAISON

Monsieur Le Maire,

J'ai le regret de vous informer que, je ne peux pas assister à la réunion du conseil municipal prévue le Jeudi 22 Mars 2018.

C'est pourquoi je donne pouvoir à Madame MOSCONI Marie-Christine de voter en mon nom les questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Mme LETELLIER Virginie

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed name.

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

22/03/2018

ORDRE DU JOUR

OBJET

1. Pointage des conseillers municipaux présents, absents ou excusés
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation compte rendu de séance conseil municipal du 01/03/2018
5. Liquidation séance du conseil municipal du 01/03/2018
6. Compte-Rendu d'activités

7. Débat d'orientations budgétaires
8. Approbation compte de gestion 2017 – commune : budget principal budget caveaux
9. Compte administratif 2017 – commune : budget principal
10. Compte administratif 2017 – commune : budget caveaux
11. Approbation compte de gestion 2017 – caisse des écoles
12. Compte administratif 2017 – caisse des écoles
13. ONF – Programme 2018
14. Aménagement de sécurité rue Elie Louis Julien – Demande de subvention au Département au titre des amendes de police
15. Réhabilitation du bâtiment 3 allée Romain Selsis – Demande de subvention auprès du Département
16. Nom de la Région – Avis du conseil municipal

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

22/03/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande d’approuver l’ordre du jour tel qu’il est présenté.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L’UNANIMITE**

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

22/03/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2018

Monsieur le Maire demande à l’assemblée d’approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/03/2018.

DISCUSSION :

Mme Valenti souhaite modifier un élément dans la question n° 17 relative à la gare de La Brillanne.
Elle a indiqué : 40 000 passages par an et non 40 000 personnes.

**DECISION PRISE
ADOpte A L’UNANIMITE**

n° 5

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

22/03/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : LIQUIDATION DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2018

Avis sur l’arrêt de projet du schéma de cohérence territoriale de la DLVA : affaire réglée

Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents : affaire réglée

Maintien de la garantie d’emprunt de la commune d’Oraison suite au réaménagement de dette de la société Habitations de Haute Provence (H2P) : affaire en cours

Complément de la délibération du 16/03/2017 – Budget Office de Tourisme : affaire réglée

Règlement intérieur du multi-accueil municipal : affaire réglée

Acquisitions de mobilier et de matériel pour le multi-accueil municipal – Demande de subvention auprès de la MSA : affaire en cours

Restauration matrices cadastrales 1791 volume 1 – 2 et 1823 : affaire en cours

Acquisition à l’amiable de la parcelle cadastrée G 2153 : affaire en cours

Convention de partenariat entre la caisse de crédit municipal d’Avignon et la commune d’Oraison : affaire en cours

Admission en non-valeur : affaire réglée

Motion pour la défense de la gare de la Brillanne : affaire en cours

22/03/2018

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITES****ADMINISTRATION GENERALE**

- 26/02/2018 : réunion avec les agriculteurs sur les baux ruraux
- 28/02/2018 : commission élections
- 13/03/2018 : commission marché

MANIFESTATIONS

- 3 mars : Conférence sur les mécanismes de la mémoire – Rancure
- 4 mars :
 - Exposition – Rancure
 - Théâtre « Le voyageur sans bagage » - Le quoi qu'on die
- 8 mars : Journée de la Femme
- 10 mars : Carnaval – Destination Jeunesse
- 11 mars :
 - Loto – San Brancaï
 - Match de foot – stade Sauvecanne
- Du 17 au 30 mars : Exposition des artistes locaux
- 18 mars :
 - Loto – Pompiers
 - Théâtre - Lumière d'étoiles
 - Vide greniers – Amicale des donneurs de sang
 - Match de foot – Stade Sauvecanne
- 19 mars : Commémoration FNACA

RAPPORTEUR : Monsieur le maire**OBJET : Débat d'orientations budgétaires****Budget principal****Le contexte national**

Le projet de loi de finances 2018 a pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique et des prélèvements obligatoires tout en finançant les priorités du gouvernement.

Malgré cela, pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans, la dotation globale de fonctionnement ne subira pas une nouvelle baisse cette année.

De même les dotations destinées à soutenir l'investissement local seront équivalentes à celles de 2017.

Enfin le gouvernement compensera à l'euro près le dégrèvement de taxe d'habitation dont bénéficieront, d'ici 2020, 80 % des foyers.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit un effort de 13 milliards d'euros pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation avec les plus importantes collectivités.

Les autres collectivités sont invitées à maîtriser de manière raisonnée l'évolution de leurs dépenses en limitant l'augmentation à 1,2 %.

La situation financière de la commune et les résultats 2017

Le montant de la dette en capital au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 5 003 183 € représentant une annuité de remboursement d'emprunt (capital et intérêts) pour 2018 de 584 074 €.

Comme nous n'avons pas réalisé d'emprunt en 2017, notre endettement diminue (encours total de la dette est égal à 924 €/habitant en 2016 et à 842 €/habitant en 2017, ce qui correspond à la moyenne de la strate).

Par contre un nouvel emprunt sera nécessaire en 2018 si nous réalisons l'intégralité des investissements prévus.

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 907 968 €.

Le résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 670 207 €.

Les perspectives pour 2018

• Budget de fonctionnement

Nous prévoyons une augmentation de 2,2 % des charges à caractère général qui devraient avoisiner les 1 576 000 € alors qu'elles se sont élevées en 2017 à 1 228 000 €.

Cette augmentation s'explique notamment par le fait que certaines dépenses habituelles n'ont pas été réalisées l'an passé (peinture routière, enrobé) par des dépenses exceptionnelles (frais de contentieux, location algéco) ou des dépenses nouvelles (intervention d'une société de nettoyage pour certains locaux).

Les frais de personnel devraient également sensiblement augmenter pour tenir compte des avancements d'échelon et de grade de nos agents, du recrutement d'un éducateur jeunes enfants au sein du multi-accueil et de la suppression des contrats aidés.

Par contre la journée de carence est rétablie depuis le 1^{er} janvier pour les agents du secteur public.

Les autres charges ne devraient pas subir d'augmentation.

Concernant les recettes, les dotations de l'Etat devraient être maintenues au niveau de 2017 et la baisse subie en recette fiscale (30 % de la taxe d'habitation) devrait être compensée en totalité.

Sachant qu'il est prévu une augmentation des valeurs locatives de 1,24 %, je vous propose de ne pas augmenter les taux de nos 3 taxes et de conserver le taux de 10,02 % pour la taxe d'habitation, de 26,48 % pour le foncier bâti et de 60,59 % pour le foncier non bâti.

• Budget d'investissement

Nous souhaitons commencer en 2018 la 2^{ème} tranche des travaux de l'église par la réalisation des travaux intérieurs pour un montant qui devrait avoisiner les 432 000 €.

Les travaux extérieurs ne seront programmés qu'en 2019.

Il en sera de même avec le cheminement doux vers la Grande Bastide qui sera réalisé sur 2 exercices. Pour 2018 le montant des travaux s'élèvera à 410 000 €.

Nous devrions également finaliser cette année l'acquisition des maisons du Tholonet (398 000 €) et réhabiliter deux biens communaux, l'un pour accueillir notre service de police municipale et l'autre pour y installer 2 associations afin de créer une maison du patrimoine.

En partenariat avec la DLVA qui prévoit de finir la réhabilitation de la zone artisanale, la commune financera les travaux d'aménagement nécessaires sur l'avenue de Traversetolo.

Enfin des travaux de démolition sont envisagés sur les maisons Geissner et Charlamboff.

Pour réaliser cet ambitieux programme, des subventions sont attendues sur les travaux de l'église, du cheminement doux, de la réhabilitation du bâtiment en vue d'y accueillir la police municipale.

Le montant du FCTVA devrait avoisiner les 350 000 € (+ 11 500 € en fonctionnement).

Un emprunt d'équilibre sera nécessaire.

Budget caisse des écoles

La subvention allouée à la caisse des écoles sera maintenue au niveau de celle attribuée en 2017, c'est-à-dire à un montant de 50 000 €.

DISCUSSION :

Mme Valenti trouve contradictoire d'écrire d'un côté que la DGF ne baissera pas et de l'autre qu'un effort de 13 milliards d'euros doit être fait.

M. le Maire répond que cela n'est pas contradictoire, l'Etat demande aux collectivités de réduire leurs dépenses à hauteur de 13 milliards en leur assurant qu'il n'y aura pas de nouvelle baisse de la DGF.

Mme Valenti constate qu'on augmente les dépenses de 2,2 % donc on ne respecte pas la demande de l'Etat.

M. le Maire lui répond par l'affirmative car une augmentation limitée à 1,2 % n'est pas tenable en raison de la hausse des prix de l'énergie par exemple. Il faut faire des économies dans tous les secteurs.

Mme Valenti reprend en disant qu'en début de mandat Mme Becchini devait chercher à faire des économies et mettre en place des contrôles.

Mme Becchini répond que dans certains domaines (ex fournitures administratives) les agents font déjà le nécessaire. Il reste à faire des progrès par exemple au niveau des services techniques.

Mme Valenti ajoute que vouloir externaliser certains services coûtera plus cher.

M. le Maire précise que cela n'est pas forcément exact car dans ce cas on ne doit pas par exemple assumer le coût des remplacements dus aux arrêts maladie.

Mme Vignerie ajoute que cela avait déjà été fait dans les écoles et que ce n'était pas satisfaisant.

M. le Maire précise que seules certaines tâches sont faites par des entreprises, notamment des travaux en hauteur et que les réalisations sont satisfaisantes.

Mme Vignerie ne comprend pas pourquoi M. le Maire a dit un jour qu'on ne pouvait pas demander au personnel administratif de faire certaines tâches car sinon les agents se mettaient en maladie

M. le Maire répond qu'il n'a jamais tenu ces propos et surtout pas du personnel administratif.

Mme Vignerie indique qu'elle avait envoyé un bilan des travaux de l'écrivain public et avait demandé que cette mission puisse être reprise par les employés et qu'elle n'a jamais eu de réponse. Quand peut-on proposer nos orientations budgétaires ?

M. le Maire répond qu'aujourd'hui la problématique est différente. La question à se poser est comment arriver à faire fonctionner les services existants avec de moins en moins de recettes et de plus en plus de charges.

Ainsi avant de créer de nouveaux services il faut d'abord arriver à maintenir les services actuels.

Mme Vignerie insiste et demande à quel moment les élus peuvent se réunir pour faire des propositions.

M. le Maire répond que les échanges sont libres mais il faut avant tout chiffrer le coût des propositions.

Si vous arrivez en me disant « je veux un écrivain public avec un coût de 20 000 €/an » je vous dirais que cela n'est pas possible.

Par contre si en contrepartie vous proposez d'arrêter certains services, pourquoi pas.

Mme Vignerie précise qu'il faut une réflexion sur le long terme.

Dans le département, 13 communes disposent de maisons de service public. Elles ont eu des subventions, comment ont-elles fait ?

M. le Maire souhaite connaître les services que Mme Vignerie souhaite supprimer pour pouvoir monter de nouveaux projets.

Pour créer une maison de services publics, il faut des locaux, du personnel, quel budget ?

M. Ferrigno indique que les maisons de services publics sont portées par le département dans des lieux où les services n'existaient pas et différents partenaires ont participé au financement. On peut éventuellement étudier la piste du service civique.

M. le Maire ajoute que la commune propose déjà de nombreux services. Quelles sont les communes où les services sont plus importants ?

Mme Vignerie cite Forcalquier.

M. le Maire lui demande comment on fait quand les aides s'arrêtent pour maintenir les services.

Mme Vignerie ajoute que manifestement sur certains projets, on ne peut pas réfléchir.

Mme Valenti demande si on peut rester positif. 13 maisons de service public ont été ouvertes sur le département. On ne connaît ni le coût ni les aides possibles.

Peut-on envisager de faire une étude sur ce point ?

n° 8	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET CAVEAUX

Les comptes de gestion fournis par Madame le Percepteur sont tenus à la disposition de l'assemblée. Ils sont en concordance avec les comptes administratifs.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2017.

BUDGET PRINCIPAL :

DISCUSSION :

Mme Valenti indique qu'elle s'abstiendra sur les comptes non par méfiance mais par principe car elle n'est pas associée aux discussions.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

BUDGET CAVEAUX :

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

n° 9	CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL

Ci-joint le récapitulatif des comptes administratifs du budget principal.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir approuver les comptes administratifs du budget principal 2017.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 21 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

Budget principal
Résultats exercice 2017

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	Section de fonctionnement	7 769 406,47	8 049 464,24
	Section d'investissement	4 242 162,75	4 577 689,89
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 (2)	Report en section de fonctionnement (002)	-	627 911,05
	Report en section d'investissement (001)	-	334 680,68
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		12 011 569,22	13 589 745,86
RESULTATS DE CLOTURE	Section de fonctionnement	-	907 968,82
	Section d'investissement	-	670 207,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (3)	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	792 857,97	564 967,54
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	7 769 406,47	8 677 375,29
	Section d'investissement	5 035 020,72	5 477 338,11
	TOTAL CUMULE	12 804 427,19	14 154 713,40
Besoin de financement (1068)		0	
RESULTAT A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	-	907 968,82
	Section d'investissement	-	670 207,82

Le résultat de clôture est constitué du déficit ou de l'excédent de réalisation de chaque section (1), majoré ou minoré du report de l'exercice antérieur (2).

Le résultat cumulé est constitué du réalisé (1), majoré ou minoré du report de l'exercice antérieur (2) et des restes à réaliser (3).

n° N° 10	CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE : BUDGET CAVEAUX

Ci-joint le récapitulatif du compte administratif du budget annexe.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir approuver le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 21 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

Budget caveaux
Résultats exercice 2017

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	Section d'exploitation	16 077,66	16 077,66
	Section d'investissement	-	-
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 (2)	Report en section d'exploitation (002)	-	0,76
	Report en section d'investissement (001)	-	-
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		16 077,66	16 078,42
RESULTATS DE CLOTURE	Section d'exploitation	-	0,76
	Section d'investissement	-	-
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (3)	Section d'exploitation	-	-
	Section d'investissement	-	-
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	16 077,66	16 078,42
	Section d'investissement	-	-
	TOTAL CUMULE	16 077,66	16 078,42
Besoin de financement (1068)			
RESULTAT A REPORTER EN 2018	Section d'exploitation	-	0,76
	Section d'investissement	-	-

n° 11	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Ferrigno

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 – CAISSE DES ECOLES

Le compte de gestion de la caisse des écoles fourni par Madame le Percepteur est tenu à la disposition de l'assemblée.

Il est en concordance avec le compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'approuver.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 22 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

n N° 12	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Ferrigno

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CAISSE DES ECOLES

Ci-joint le récapitulatif du compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Monsieur le Maire, Président de la caisse des écoles, ne participe pas au vote.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 21 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Valenti – Vignerie)**

Caisse des écoles d'Oraison
Résultats exercice 2017

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	Section de fonctionnement	46 417,31	50 000,00
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016 (2)	Report en section de fonctionnement (002)	-	6 621,26
	Report en section d'investissement (001)	-	4 306,42
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		46 417,31	60 927,68
RESULTATS DE CLOTURE	Section de fonctionnement	-	10 203,95
	Section d'investissement	-	4 306,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (3)	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	46 417,31	56 621,26
	Section d'investissement	-	4 306,42
	TOTAL CUMULE	46 417,31	60 927,68
Besoin de financement (1068)			
RESULTAT A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	-	10 203,95
	Section d'investissement	-	4 306,42

Le résultat de clôture est constitué du déficit ou de l'excédent de réalisation de chaque section (1), majoré ou minoré du report de l'exercice antérieur (2).

Le résultat cumulé est constitué du réalisé (1), majoré ou minoré du report de l'exercice antérieur (2) et des restes à réaliser (3).

n° N° 13	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
22/03/2018	

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau

OBJET : ONF – Programme 2018

L'ONF nous propose pour 2018 un nouveau programme d'actions.

Les travaux consistent :

- en des curages des renvois d'eau sur l'ensemble des pistes existantes.
- en l'entretien des accotements et talus sur la piste du bois de Saint Martin
- en des travaux de peinture sur la parcelle 24.

Le montant des travaux s'élève à 5 477 € HT soit 6 572,40 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la réalisation de ces travaux.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Monsieur Manteau**OBJET : Aménagement de sécurité rue Elie Louis Julien
Demande de subvention au Département au titre des amendes de police**

La commune envisage d'améliorer la circulation piétonne sur la rue Elie Louis Julien en remplaçant les boules qui empêchent le stationnement sur le trottoir par des barrières de ville.

Les travaux nécessaires représentent un coût de 35 560 € HT soit 42 672 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour réaliser ces travaux et pour solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police selon le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération : 35 560 €
Subvention département (50 %) : 17 780 €
Autofinancement communal (50%) : 17 780 €

DISCUSSION :

Mme Valenti demande le coût des boules lors de leurs installations.

M. Manteau indique que c'était de l'ordre de 140 € la boule.

Mme Aubert souligne que c'est une bonne initiative d'enlever ces boules mais qu'il ne faut pas mettre des barrières car elles bloqueront aussi la circulation des poussettes par exemple. La police municipale peut faire respecter le non stationnement.

M. Manteau répond qu'il a des doutes sur le respect, notamment la nuit. Il le répète il a été créé des zones bleues pour faciliter le stationnement et les commerçants et leurs employés sont les premiers à ne pas jouer le jeu.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 22 POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Papegaey - Maurice)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**OBJET : Réhabilitation du bâtiment 3 allée Romain Selsis
Demande de subvention auprès du Département et de la DLVA**

La commune envisage de réhabiliter un bâtiment dont elle est propriétaire allée Romain Selsis en vue d'y installer le service de police municipale.

Les travaux nécessaires sont les suivants :

- Réparation de la toiture avec réfection des rives et des abergements de cheminées.
- Réfection de la façade ouest avec création d'appuis de fenêtre, ouverture d'une porte, petites réparations et reprise de la couleur sur les façades est, sud et nord, réfection de trottoir, réfection de plâtrerie en plafond intérieur.
- Dépose et remplacement des menuiseries extérieures.
- Remise en état des portes, des serrures.
- Des travaux d'électricité (câblage informatique et téléphonie, alarme et éclairages de sécurité).
- Détapissage, réalisation d'enduits et réfection des peintures.

Le coût de ces travaux a été estimé à 83 333 € HT soit 100 000 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour réaliser ces travaux et pour solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du fonds départemental d'aide aux communes (FODAC) et de la DLVA selon le plan de financement suivant :

Coût HT des travaux :	83 333 €
Subvention FODAC (12,6%) :	10 500 €
Fonds de concours DLVA (18,9 %) :	15 722 €
Autofinancement communal (68,5 %) :	57 111 €

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : Madame Valenti**OBJET : Nom de la Région – Avis du conseil municipal**

Le conseil régional annonce, dans sa séance du 15 décembre 2017, « que la signature Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sera utilisée, notamment sur les documents et supports de communication de l'Institution régionale à compter de 2018, en vue de susciter l'approbation de la valeur Sud tant auprès des citoyens des 6 départements régionaux ».

Au-delà de la longueur de l'appellation, précédemment résumée sous le très peu significatif acronyme PACA, l'on ne peut que constater qu'un « SUD » qu'on ne sait pas où vraiment situer n'est pas plus représentatif de la réelle personnalité régionale.

Considérant que :

- PROVENCE est connue et reconnue, y compris à l'international et porteuse d'identification culturelle et de dynamisme économique, donc d'emplois ;
- PROVENCE offre une grande diversité : des montagnes à la mer, des collines aux plaines, des villes aux espaces naturels, la Région propose toutes les beautés et tous les climats ;
- PROVENCE est adaptée à l'ensemble du territoire régional ; de la démocratie grecque aux cités romaines, la Région est celle du droit écrit et de l'adhésion à la République ; témoins de cette mémoire, le Pays Niçois se dénommait « Terres neuves de PROVENCE » et sur la monnaie qui avait cours à Embrun était frappée « PROENCIA-PROVENCE » ;
- Le terme de PROVENCE, semble originellement, culturellement, linguistiquement, nettement plus adapté.
- Frédéric Mistral, prix Nobel de littérature, chantre de la Provence, définit ainsi, dans la langue régionale, le territoire provençal :

*Despièi l'ourouso Niço ounte l'arange crèis,
Despièi lis Isclo d'Or ounte jogo lou pèis,
Jusqu'au bàrri neven que Briançoun aubouro,*

*Depuis l'heureuse Nice où croît l'orange,
depuis les Îles d'Or où le poisson se joue,
jusqu'au rempart de neige que Briançon élève*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de demander au Conseil Régional de soumettre à débat public le nom qui sera celui de la Région,
- de rendre son nom de « PROVENCE » à la Région
- de transmettre la présente délibération au Conseil Régional aux fins d'enrichir sa réflexion sur la dénomination de la collectivité territoriale.

DISCUSSION : Néant

DECISION PRISE

ADOpte PAR 23 POUR ET 1 ABSTENTION (Vignerie)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H 00.

Michel VITTENET



Maire d'ORAISON